

**Formulaire d'autorisation de mise sur le marché d'huile de colza pure
comme carburant en application de l'AR du 22/11/2006**

*Défiscalisation : Pour plus de renseignements, prendre contact avec le Service Public
Fédéral des Finances - Impôts et Recouvrement - Administration centrale des Douanes et
accises - Service Procédures accisiennes - Tél : 02/ 576 31 53 ou 02/ 576 32 61*

1. Condition de validité de la demande :

Le présent formulaire d'autorisation est valable uniquement s'il est accompagné du certificat de qualité. Les deux documents seront transmis dûment complétés et signés en deux exemplaires à la Direction Générale de l'Energie.

2. Coordonnées du demandeur :

<i>Nom de la société</i>			
<i>Adresse : Rue, n°</i>			
<i>Code postal / Commune</i>			
<i>Personne de contact</i>			
<i>Adresse E-Mail</i>			
<i>Téléphone / Fax</i>			

3. Spécifications techniques de l'huile de colza pure: doit répondre aux exigences définies dans l'annexe technique

4. Description du projet :

5. Durée du projet :

6. La vente sera fixée entre les personnes (vendeur et utilisateurs) suivantes :

<i>Nom de la société</i>	<i>Adresse : Rue, n°</i>	<i>CP/Commune</i>	<i>Personne de contact/E-mail</i>	<i>Téléphone</i>

7. Lieu de vente de l'huile de colza pure

<i>Nom de la société</i>	<i>Adresse : Rue, n°</i>	<i>CP/Commune</i>	<i>Personne de contact/E-mail</i>	<i>Téléphone</i>

Le demandeur déclare que :

- *L'huile de colza pure sera utilisée comme carburant moteur dans le cadre du projet pour un nombre limité de voitures adaptées à ce carburant.*
- *L'huile de colza pure ne sera en aucun cas distribuée en un point accessible pour d'autres utilisateurs finaux que ceux qui sont explicitement impliqués dans le projet spécifique.*

Date et signature du demandeur

Autorisation de mise sur le marché des autorités fédérales compétentes :

Cette autorisation est valable pour une période de trois ans débutant le

Autorisation de la Direction Générale
Environnement du SPF Santé publique,
Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement

Autorisation de la Direction Générale
Energie du SPF Economie, PME,
Classes moyennes et Energie